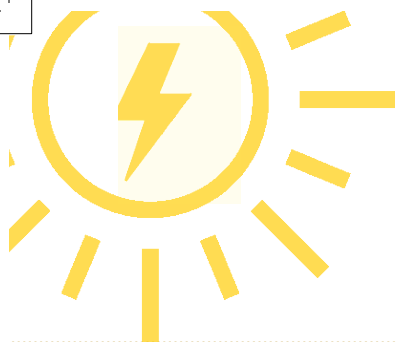




VOUS SONGEZ À UNE
INSTALLATION **solaire...**
MAIS PAR OÙ COMMENCER ?



Couplage
chauffage



Rentabilité



Artisans
qualifiés

UN SERVICE PUBLIC
EST LÀ POUR VOUS **éclairer !**



Chaque-eau
solaire



Batteries
/stockage



Couplage véhicule



Fraudes &
Arnaques

Le soleil peut contribuer à fournir **l'énergie** dont vous avez besoin, qu'il s'agisse d'**électricité** (solaire photovoltaïque) ou d'**eau chaude** (chauffe-eau solaire).

VOUS POUVEZ CONTACTER LA HOTLINE SOLAIRE :

- Quel que soit l'état d'avancement de votre projet (simple idée ou devis déjà en main) ;
- Que vos questions soient technique, financière, juridique, etc. ;
- Nous vous apportons **gratuitement** une réponse **sur mesure et indépendante de tout lien commercial** vis-à-vis de votre projet.



Un service **gratuit** financé par
la CA Mont-Saint-Michel-Normandie
et porté par
la SCIC Les 7 Vents, basée à Coutances.

En attendant (ou non) un rendez-vous avec votre conseiller, vous pouvez déjà :

- Ne pas donner suite aux démarches, qu'ils soient téléphoniques ou physiques (porte-à-porte) !**
- Tenir compte des capacités techniques de votre charpente et de l'état de votre toiture (besoin de réfection?)
- Vérifier si votre installation électrique est conforme et adaptée à votre projet.
- Avant la signature du devis, vérifier si votre projet est soumis à une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie.
- Vérifier que l'entreprise est labellisée RGE et possède une assurance décennale pour l'installation de panneaux solaires.
- Vous assurer que le devis fourni par l'entreprise est accompagné d'une étude de production d'électricité ou d'impact sur votre production d'eau chaude.
- Vérifier si l'entreprise réalise le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme et l'enregistrement de l'installation auprès d'Enedis (obligatoires).